# > L'entretien du cimetière

## l'affaire de tous

**Le cimetière appartient à la commune, qui en assure l'entretien général. Les concessions funéraires sont des propriétés privées et relèvent de la responsabilité des familles.**

### LES FAMILLES

Les familles ont la responsabilité d'entretenir leurs concessions funéraires.

**La collectivité ne peut en aucun cas intervenir sur les concessions funéraires,** qui sont des propriétés privées.

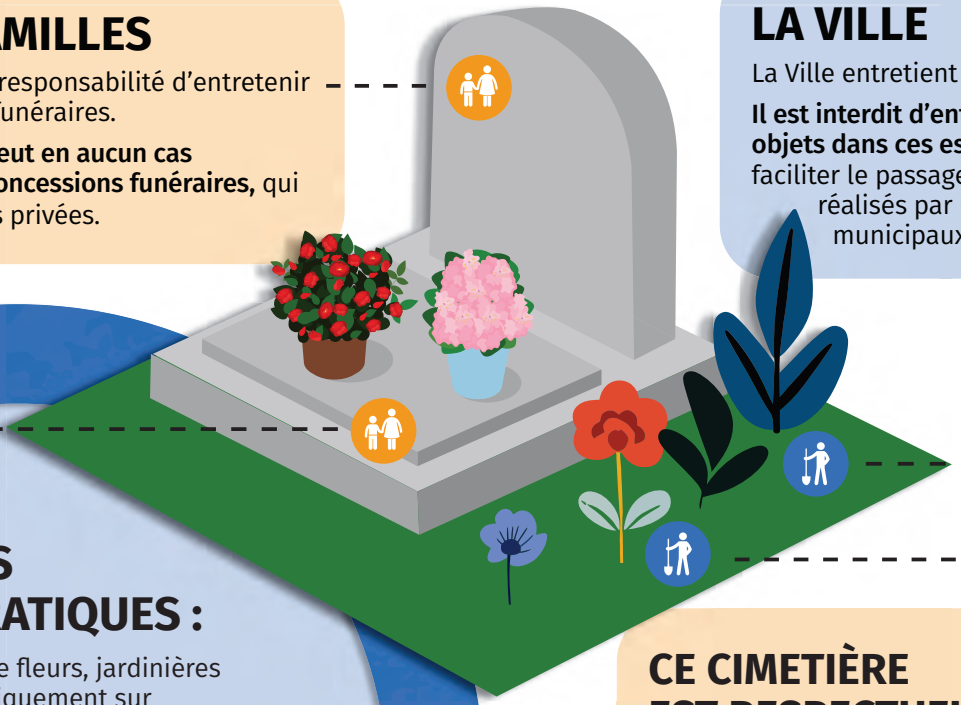

### LA VILLE

La Ville entretient les allées.

**Il est interdit d'entreposer des objets dans ces espaces,** afin de faciliter le passage et le nettoyage réalisés par les agents municipaux.

### RAPPEL DES BONNES PRATIQUES :

- **Déposer** les pots de fleurs, jardinières et autres objets uniquement sur les monuments funéraires.
- **Ne rien laisser** sur les allées ou les espaces entre les tombes.
- **Jeter les déchets** dans les bacs prévus à cet effet.
- **Remettre** les arrosoirs mis à disposition à leur emplacement initial.
- **Nettoyer** les monuments avec des produits doux (à éviter javel, pesticides ou produits agressifs).

### CE CIMETIÈRE EST RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

« Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages » : depuis mai 2015, la commune de Saint-Priest est signataire de cette charte régionale. Ce choix s'inscrit dans une démarche ambitieuse et repose sur plusieurs objectifs :

- **Redonner** sa place au végétal et embellir ce lieu de mémoire ;
- **Préserver** la santé des jardiniers, des gardiens et des usagers ;
- **Protéger** la qualité de l'eau et de notre environnement.

**PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ PAR UNE TAILLE ADAPTÉE :**
Pour préserver la biodiversité et ne pas déranger les oiseaux pendant leur période de nidification, les haies, arbustes et arbres ne sont pas taillés (sauf en cas de danger) entre le 15 mars et le 15 septembre.

**> NOUS COMPTONS SUR VOTRE COOPÉRATION**
**Pour faire de ce cimetière un lieu propre, accueillant et respectueux de la mémoire.**

**Plus de renseignements - Tél : 04 72 23 48 48**

VILLE DE SAINT-PRIEST